

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 11

Artikel: A propos d'un article
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198669>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ne viennent ni de Lausanne, ni de Vevey, ni de Montreux. Ce sont tout simplement des amateurs de la localité et des villages voisins. Seul, le chef est une importation; c'est M. Thümer, de Lausanne, qui s'acquitte de sa tâche avec beaucoup de talent, de dévouement et — il nous l'a dit lui-même — avec beaucoup de plaisir.

Même chose pour les artistes dramatiques, qui tous sont de Cossonay, de la ville même ou des environs. Dames et messieurs, notaires, professeurs, négociants et employés s'associent sans façons, pour le plus grand plaisir de leurs auditeurs et pour le leur propre.

La pièce de résistance de la soirée de samedi dernier était *L'abbé Constantin*, une comédie un peu terne, monotone, dont tout l'attrait est dans les finesses de l'interprétation. La tâche était ingrate. Eh bien, les artistes amateurs de Cossonay s'en sont tirés avec honneur.

M'est avis qu'à présent le vrai domaine du théâtre d'amateurs c'est la province. Dans les villes qui ont une scène sur laquelle jouent régulièrement des artistes de profession, les amateurs ont affaire à trop forte partie; ils ne trouvent plus auprès du public l'appui qu'ils en attendent. Et puis — pourquoi ne pas le dire — en ville, les amateurs sont trop facilement portés à imiter les gestes, les trucs, les effets particuliers des acteurs en vedette qu'ils ont occasion d'entendre. C'est un grand tort, ce me semble, car, à ce jeu-là, les amateurs s'exposent à perdre, sans compensation le plus souvent, leur personnalité, leur simplicité et ce charme particulier d'une inexpérience qui se laisse voir franchement. On pardonne tout à des amateurs sincères, qui se montrent tels qu'ils sont et ne prétendent point jouer les Mounet-Sully ou les Coquelin. En rendant leur rôle à leur façon, tel qu'ils le comprennent, ils arrivent à une interprétation qui, pour n'être pas toujours conforme à la tradition et aux règles du théâtre, n'en est pas moins souvent très intéressante.

C'est là un des grands mérites des amateurs de Cossonay.

J'avais vu jouer *L'abbé Constantin* par une troupe parisienne. C'était parfait, naturellement, et je sortis enthousiasmé du théâtre. L'autre soir, je sortis également enchanté du casino de Cossonay, bien que mes impressions fussent toutes différentes de celles que m'avait procurées la première représentation.

Voilà! Ou bien l'art parfait ou bien le naturel, tout simple. Il n'y a pas de milieu.

Aussi, M. Darcourt, qui, dans quelques jours, irez là-bas, avec vos excellents artistes, vous y serez, la chose est sûre, fort bien accueilli et très applaudi, mais, de grâce, n'allez pas me gêner mes artistes de Cossonay.

Et toi aussi, Cossonay, tout en prenant ta juste part du progrès et des idées nouvelles, reste ce que tu es, le gros bourg tranquille, où la vie rustique et la vie citadine se confondent, se marient si heureusement; où la première pousse jusque sous tes fenêtres ses opulentes « courtines », où la seconde égrène jusque dans les champs de blés et de pommes de terre ses coquettes villas.

C'est là ce qui fait ton charme. J. M.

La voix du clocher.

NOTE GAIE

Quelle jolie petite paroisse que celle de l'abbé Rivière. Juste à la crête d'une montagne et dominant les alentours comme de la pointe d'une aiguille.

Vignobles, pâturages, langues de femmes bien aiguisées, rien n'y manquait; mais de religion, pas plus que sur la main.

Le curé gémissait profondément de cette indifférence contre laquelle il luttait depuis plus de dix

ans. Son confessionnal était tout à fait désachalandé, pas même un échantillon de cette espèce qui s'attache au bois, et qu'on nomme dévoto, point de vieille fille sacristine, pour souffler sur la foi qui s'y éteignait.

C'était au point que le bon curé avait appris à sa servante, Mlle Anastasie, à servir la messe, car les enfants de cœur n'étaient bons qu'à boire le vin des burettes, ou à se donner des taloches derrière son dos; mais comme elle était très obstinée, ils ne pouvaient aller ensemble plus loin que l'Introït, car pour le Kyrie, M. le Curé n'aurait jamais eu le dernier mot.

Avec cela, l'église avait peine à se tenir debout. Les murs lézardés, le plafond fendu, le clocher où pendait une seule cloche, les gouttières... bref un délabrement qui n'avait d'égal que celui de la conscience de ses paroissiens.

L'abbé Rivière ne mangeait plus, tant il se faisait de mauvais sang, et par suite il maigrissait à vue d'œil. Sa longue soutane pendait autour de lui comme une draperie contre un pilier.

Que faire! à quel saint se rendre, pour convertir sa malheureuse paroisse, et s'assurer encore s'il se pouvait, une petite place en paradis!

Un jour qu'il prolongeait sa méditation plus qu'à l'ordinaire, parce qu'elle dégénérait en examen de conscience, il crut voir le diable, faisant sauter au bout de sa fourche toutes les âmes de ses ouailles au fond de l'enfer...

Cette vision si lugubre acheva de l'épouvanter à tel point qu'il résolut de les lui arracher à tout prix...

Hélas! comment s'y prendre! C'était cette question qui lui faisait pousser de si profonds soupirs, en arpentant les allées de son jardin, pendant qu'il récitait son office.

Mlle Anastasie, qui tricotoit ses bas en soignant du coin de l'œil son vieux maître, ne perdait pas un de ses soupirs dont elle connaissait la cause. Aussi lui cria-t-elle tout à coup du fond de sa cuisine:

— M. le curé! si vous promettiez tant seulement deux sous à saint Antoine, il vous enverrait sûrement une idée lumineuse.

— On pourrait bien essayer! répondit-il tout en haussant les épaules avec découragement: Qui ne hasarde rien, n'a rien!

— Tiens! ne dirait-on pas que c'est déjà fait, reprit la domestique... V'là justement qui m'en vient une, et je crois bien qu'elle éclairera toute la paroisse.

Et rejoignant l'abbé Rivière, la brave fille lui fit tout bas part de son inspiration.

Elle était sans doute merveilleuse, car le visage de son maître se rasséréna.

— Cependant, reprit Mlle Anastasie, lorsqu'elle eut achevé sa confidence... ça me laisse un remords... Vous savez bien qu'on prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre!

— On le dit, répartit tranquillement l'abbé... mais ce n'est pas prouvé...

Le dimanche suivant, c'était justement la fête patronale. En cet honneur, et par exception le fils du maire devait servir la messe, et Mlle Anastasie qui remplissait les fonctions de sonneur, avait tellement sonné l'unique petite cloche, que tout le monde s'était mis en route, pour voir de quoi il retournait.

Une fois à l'église, le plus gros était fait, et les curieux y entraient par un reste d'habitude.

Au moment du prône, l'abbé Rivière monte en chaire, le visage pâle et défait. Il promène sur l'auditoire des regards lamentables... et sans autre préambule raconte en termes très émus la vision dont il a été favorisé...

— Vous le voyez, mes frères, tonne-t-il, profitant de l'effroi général; vous avez été sourds à tous les appels à la pénitence, il ne vous reste plus que les flammes de l'enfer, autant les subir tout de suite.

Etendant alors le bras vers la voûte de l'Eglise, il prononce comme l'ange exterminateur ces terribles paroles:

— Feu du ciel, descendez!

Au même instant du haut de la coupole lézardée que le clocher surplombe, jaillissent des milliers d'étincelles, qui se répandent sur les assistants immobiles de terreur...

— Feu du ciel, descendez! reprend de nouveau le curé qui croit lire sur les visages des signes de repentir, et entend plus d'un pêcheur se frapper la poitrine, non sans regarder si son voisin en fait autant.

Les étincelles tombent toujours plus pressées, plus abondantes. Les cris de grâce... grâce... M. le curé, nous nous convertirons... commencent à dominer le crépitement; mais le saint homme jugeant qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, crie encore d'une voix frémissante:

— Feu du ciel, descendez!

Une légère acalmie semble se produire... Le clocher lui-même paraît s'entr'ouvrir et livre passage à une sentence de grâce, qui arrive à l'oreille du prédicateur comme un coup de tonnerre:

« Monsieur le curé, il n'y a plus de paille! »

DE BON ALOY.

A propos d'un article.

L'année dernière, dans un des derniers numéros du *Conteur*, un vieil abonné des bords de la Veveyse signalait certaines expressions défectueuses que beaucoup de personnes, qui ont sans doute quelque difficulté à s'exprimer, emploient dans la conversation de chaque jour. C'est le mot d'*a-côté*, comme le dit très bien l'honorable Veveysan, ce mot qui est l'à peu près, l'approchant de ce que l'on veut dire et qui sort si facilement de la bouche de tant de bons Vaudois, parce que ceux-ci ne connaissent bien souvent pas du tout le mot propre à employer dans chaque cas.

Outre ces fautes de langage que nous commettons, il en est d'autres qui ne sont pas bien graves non plus, mais dont on pourrait plus aisément se corriger; je veux parler des fautes de liaison.

Chacun fait plus ou moins souvent de ces fautes-là, n'est-ce pas? Et dans le feu d'une conversation ou d'un discours, elles échappent même à l'homme le plus lettré; mais il est certains personnages, beaux phraseurs, aimant par dessus tout à s'entendre causer, qui ont pour détestable manie de faire sonner à tout propos les *s* et les *t* avec le mot qui suit et d'appuyer même sur certaines liaisons de mots qui, bien permises en bon français, sont cependant évitées par les orateurs, parce que ces liaisons-là, pour ne pas être défectueuses, tintent néanmoins fort mal à nos oreilles.

Un de mes amis, qui avait contracté cette déplorable habitude, disait entr'autres: Il est deux heures *z'et* demie, trois, six, dix heures *z'et* demie. Ces liaisons doivent se faire il est vrai, parce qu'elles appartiennent à la langue; néanmoins elles nous paraissent un peu pous-sées à l'extrême, à nous autres Vaudois surtout, qui nous soucions fort peu de ces mariages de mots et qui, en fait de liaisons, sommes plutôt enclins à les négliger.

L'ami en question était tellement pénétré de cette manie de faire sonner l'*s* du mot *heures* avec les mots *et demie* qu'il lui arrivait très souvent de dire: Voilà une heure *z'et* demie! déjà une heure *z'et* demie, etc., ce qui lui valut un jour une remarque fort bien appliquée. Puisque, lui fut-il dit, tu te plais à faire de si belles liaisons, ne te gêne pas de dire dorénavant, il est une *z'heure z'et* demie; ce sera tout à fait joli!

Dès lors, notre ami s'est corrigé.

Il est aussi d'autres personnages qui, pour singer ceux que je viens de signaler, font alors d'affreuses liaisons, de ces liaisons que l'on nomme des *cuirs* ou des *fours*, dans le langage vulgaire.

Un honorable syndic de ma connaissance était dans ce cas. Un jour, arriva au village un des membres du Conseil d'Etat.

— Comment cela va-t-il, Monsieur le syndic? lui fit le Conseiller en l'abordant.

— Pas mal, merci n'et vous, Monsieur le Conseiller!

Une autre fois, le même syndic, qui s'était rendu au chef-lieu pour affaires, fit la question suivante à un citoyen qu'il rencontra dans la rue:

— Monsieur votre frère est-il s'ici aujourd'hui!

L'autre lui répondit alors en riant:

— Non, Monsieur le syndic, il n'est pas l'encore s'arrivé!

On lui demandait, une autre fois encore, si la récolte en foin avait été de bonne qualité, etc.

— Taisez-vous, répondit-il, les vaches l'en mangent que c'est effrayant!

Je pourrais en citer d'autres encore, tirées à la même source, mais je ne veux pas abuser de la patience du lecteur avec ces liaisons mal l'a propos.

L'article de l'honorable correspondant vevysan que j'ai cité au début de ces lignes, m'a remis à la mémoire deux petites histoires que je vais vous conter pour finir:

1° Un jeune Lausannois qui affectait certaines manières, beau causeur, phraseur même, avait entendu dire d'une personne atteinte de sérieux maux de dents:

« Je suis malheureux, mes dents sont à peu près toutes cariées et sous peu, elles ne pourront plus servir à la mastication de mes aliments.

Ce mot de mastication, tout nouveau pour notre jeune homme, lui plut très fort; aussi quelques temps après, atteint lui-même d'un tout petit bobo aux dents, il s'empressa de lancer le mot au premier ami qu'il rencontra.

— Tais-toi, lui fit-il, je souffre extraordinairement; mes dents du reste ne valent plus rien pour la mortification des aliments.

Rappelons enfin un mot bien connu, mais toujours amusant:

2° C'était sous l'ancienne organisation militaire. Il y avait avant-revue à X et le vieux colonel R. faisait l'inspection des sacs, alignés et ouverts devant la troupe.

Visant un des hommes qui paraissait n'avoir pas tous les objets prescrits, le colonel lui fit en passant:

— Je vois dans ce sac bon nombre d'objets qui n'y sont pas.

Clia dâo vilho cordagni.

Lè z'autro iadzo, quand on avâi fauta d'ardzeint, on ne corattâvè pas tant dein lè banques coumeint ora; on allâvè tot bounameint eimprontâ à on vezin que vo fasâi lo servîço sein pi vo demandâ on papai et quand on avâi po reindre, on reindâi et tot ètâi de.

Mâ, allâ l'âi vai ora, son dâi oquîè à cauquon et qu'on ne pouèssè pas payi tot lo drai, vo z'itès su d'avâi dâo papai timbrâ et lè protiu-reu à voutrès trossès.

Ora, vo sèdès que cliâo que tignont dâi bou-te quès dussont payi lâo marchandâi à traî mai; lè fournisseu lâo z'einvoyè on bocon dè papai, don onna traita, que passè dè banquès ein banquès et que faut payi quand l'arrevè, se n'ont pas l'ardzeint, l'ont dâi frais dâo tonnaire, lè mandats sont astôt quie et pâovont mimameint lâo fèrè fèrè lo botetiu.

Ya dza grantein, l'âi avâi à B... on bon vilho cordagni que ne savâi pas cein que l'ètâi que cliâo traitès et que cognessai rein à totès cliâo manigancès dè marchands dè vela. Ne tegnai min d'ècretourès, kâ sè rassovegnai prâo quand on gaillâ l'âi dèssai on ressemelâdzo âobin por quoui l'avâi fé dâo nôvo à crédit. Quand l'atsetâvè dâo coai, lo payivè se l'avâi la mounia et se n'ein avâi min, ragliâvè quand l'avâi teri oquîè. C'ètâi on bin brav'homme et on tot crâno cordagni, pisque retacounâvè lo syndico, pliantâvè dâi tatsès à l'assesseu et

fasâi mimameint dâi solâ nôvo po lo menistre.

Adon on iadzo, noutron cacapèdze sè trovâ ein retâ po payi et n'avâi rein pu bailli âo comis dè son marchand qu'avâi dza passâ dou à traî iadzo à la boutequa po rein.

Lo fournisseu, qu'avâi fauta d'ardzeint, l'âi einvoyè adon 'na lettra io y'avâi:

« Je vous avise que si vous ne me couvrez pas du montant de votre débit... »

Lo cordagni, ein liaiseint clia lettra, s'arrètè franc, criè sa fenna et l'âi fe:

— Est-te que t'as on débit, t'è? on débit dè quiet? pas on débit dè vin portant?

Ma fai, la fenna, que ne l'âi compregnai rein non pllie sè dese: « Cè marchand est fou; l'est on tadiè, que ne sâ pas cein que dit! »

Et l'ont dègrussi la lettra, pu l'ont fottia dein lo fornèt.

Lo fournisseu, quand ve que lo cordagni ne l'âi rëpondâi rein l'âi einvoyè adon on autra lettra que faillâ signi po la reçaidrè et quand lo facteu la l'âi apporta ein l'ein deseint: « Une lettra chargée! » lo pourro cordagni preind poaire; sè crèyai que petètrè l'autro avâi fourrâ dè la pudra âobin 'na cartouche dè dynamita dein la lettra po fèrè châtâ la baraqua pace que ne payivè pas, assebin n'ouzâvè pas l'âovri et sa fenna, qu'avâi poaire d'on malheu, sè catsivè dza pè derrai lo fornèt; mâ tot parai lo vilho eimpognè on transtet, et, ein gruleint qu'on dianstre, l'âovrè tsau pou la lettra; mâ l'a recaffâ qu'on tonnaire, kâ l'autro l'âi marquâvè: « Je tirerai sur vous... »

— Mâ! mâ! se sè dese, po su l'est fou! vouaite-vai, se fâ à sa fenna, l'écrit que vâo mè teri dessus! Que vignè pi lo gaillâ et on va lo fèrè imbarquâ po Cery!

Noutron cacapèdze ne s'est adon perein ein cousenâ dè l'affèrè et tapâvè la semelle, terivè lo legnu lè dzo d'après coumeint se n'ètâi dè rein; mâ vouaïque on bio matin l'autro que r'écrit 'na pancarte io y'avâi: « Je tire à vue sur votre caisse. »

Adon quand l'èut sondzi on bocon, lo vilho, ein sorizeint, va preindre pè lo fond dè la boutequa 'na vilha tièce ein sapin io fourrâvè lè retailons dè coai que fasâi, dâi vilha chargues io copâvè po fèrè lè ressemeladzo, et autrès bougrèri et met clia tièce devant sa boutequa ein deseint: « Pisque vâo teri su la tièce, l'âi farâ pas grand mau? »

Vieilles choses.

Nos registres d'état-civil à l'origine. — M. Muret, pasteur à Vevey, en 1766, a publié, cette année-là, un *Mémoire sur la population dans le Pays de Vaud*, qui nous fournit de très curieux renseignements. Nous y voyons entre autres qu'avant le commencement du xviii^e siècle, il n'existait aucun registre d'état-civil régulièrement tenu dans notre pays. Aussi, lorsqu'on veut faire quelques recherches en vue d'établir des comparaisons entre la population vaudoise d'alors et celle d'aujourd'hui, ces recherches ne peuvent remonter bien haut, car les renseignements manquent totalement.

On ne possède que deux registres mortuaires du xvii^e siècle, l'un tenu par le pasteur de Palézieux, de 1646 à 1680, l'autre par celui de Pully, de 1617 à 1628. Mais ces deux ecclésiastiques qui n'avaient pas eu de prédécesseurs, n'eurent pas non plus de successeurs. Celui de Pully, dont le registre était le mieux tenu, interrompit tout à coup ses inscriptions dès 1665.

On est porté à croire qu'on lui défendit d'enregistrer les morts, ou qu'il le fit par lui-même, croyant s'apercevoir que cette liste détaillée des décès effrayait ses paroissiens dominés par des idées superstitieuses.

Ce qui le fait supposer, c'est qu'après douze

ans d'inscriptions exactes, la peste survint, qui fit à Pully de très grands ravages. Cette peste finie, le pasteur se contenta d'indiquer en bloc le nombre de personnes mortes de la peste. Ce fut là sa dernière inscription mortuaire, car ce brave homme était accusé d'avoir attiré sur son peuple la vengeance céleste.

Survint un gros procès qui fit reconnaître la nécessité d'un registre mortuaire régulier. A cette occasion, quelques localités en créèrent; et en 1708, une première ordonnance fut rendue, qui ne déploya cependant ses effets d'une manière un peu complète et générale qu'après l'arrêt de décembre 1727 qui renouvelait la première ordonnance.

Il résulte de cet état de choses que, dans de nombreuses paroisses, les registres mortuaires anciens sont si défectueux, qu'on doit les tenir pour nuls. L. M.

Ecublens. — Une bonne œuvre. — Nous apprenons avec grand plaisir que Madame docteur Recordon, à Ecublens, vient de donner à la Société de la Bibliothèque de cette localité le terrain nécessaire à la construction d'un bâtiment près de la gare de Renens, comme salle de réunion et bibliothèque.

Cette création, désirée depuis longtemps déjà, sera accueillie avec joie, car elle deviendra un véritable bienfait pour toute une catégorie de gens, notamment de nombreux employés de chemin de fer, qui n'avaient d'autres lieux pour écouler leurs heures de loisir que leur chambre solitaire ou le cabaret. Ils trouveront sans doute dans le local projeté, le confortable nécessaire pour y passer quelques heures de la soirée. Une bibliothèque, soigneusement composée, leur procurera le délassement d'une lecture à la fois saine et instructive, des locaux enfin qui deviendront un agréable rendez-vous d'amis et de connaissances.

Problème.

On me sert régulièrement une rente viagère de 1000 francs par an. J'ai en outre une fortune personnelle dont le $\frac{1}{4}$ me rapporte le 5 % par an, le $\frac{1}{2}$ le 4 $\frac{3}{4}$ %, le $\frac{1}{4}$ le 4 $\frac{1}{2}$ % et le $\frac{1}{8}$ le 4 %.

Le reste ne me rapporte rien. Or, il arrive que dans les années bissextiles, j'ai 15 centimes de moins à dépenser par jour. Quel est le montant de ma fortune personnelle?

THÉÂTRE. — Jeudi soir on a joué le *Barbier de Séville*. Toute spirituelle qu'elle est, la comédie de Beaumarchais n'a plus son succès de jadis. Elle a vieilli. Il lui faut, pour retrouver ses attraits, la pétillante musique de Rossini. La comédie a passé, l'opéra reste et restera longtemps encore. Il est vrai que, jeudi soir, nos artistes ne nous ont pas semblé aussi heureux que d'habitude. Bartholo et Figaro, surtout, n'étaient pas tout à fait ce qu'ils devaient être. Nous eussions aimé voir M. Darcourt dans ce dernier rôle.

Demain, dimanche, **Le régiment**, grand drame militaire. — Jeudi, **Les remplaçantes**, de Brioux. Lausanne est, après Paris, la première ville où cette pièce est jouée. Encore une faveur que nous devons à l'intelligence et à l'activité de notre aimable directeur.

La rédaction: L. MONNET et V. FAVRAT.

OCCASION!

Un solde **papier à lettre grand format**, défraîchi.

Ce papier, qui sera vendu à **très bas prix**, pourrait, entr'autres, être utilisé pour *brouillons*, par MM. les pasteurs, professeurs, écrivains, etc.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.